



Comment réaliser l'exclusion d'une colonie de Molosses

Attention !

Les Chauves-souris sont protégées par la Loi !
Seules les exclusions "douces" de colonies installées dans les
bâtiments habités avec installation d'un gîte artificiel en
compensation sont tolérées.



Certaines espèces de chauves-souris cavernicoles (qui vivent en cavité) soit parce qu'elles manquent de logement naturels (coupes des vieux arbres, dérangement dans les grottes...) ou tout simplement parce qu'elles préfèrent le confort apporté par les matériaux modernes, peuvent venir s'installer dans les bâtiments. Passant souvent inaperçues lorsqu'elles se contentent de rester derrière un bardage extérieur ou sous une toiture bien isolée, elles peuvent aussi s'installer dans un faux plafond ou à un dessous de toit mal isolé. Dans ce dernier cas, elles peuvent être alors source de désagréments : odeur, cris, chute de guano (crottes)...

Les deux espèces de molosses que l'on rencontre en Guadeloupe sont deux espèces à large répartition dont la conservation des populations n'est pas préoccupante contrairement à beaucoup d'autres espèces. Mais elles sont strictement protégées par des traités internationaux et par la réglementation en vigueur en Guadeloupe.

Les chauves-souris de par leurs rôles très importants dans leurs écosystèmes sont tout aussi nécessaires en milieu urbain, péri-urbain ou en zone agricole. Les chauves-souris insectivores comme les Molosses sont de très grands consommateurs d'insectes et jouent un rôle considérable en matière de lutte contre les insectes ravageurs des cultures mais aussi contre les zoonoses comme la Dengue ou le Chikungunya. En effet, les moustiques forment une grande part du régime alimentaire des Molosses qui consomment entre 200 et 1000 insectes par nuit.

Aussi, tout doit être fait pour préserver ces précieux auxiliaires. Toute exclusion de colonie devra donc être réalisée avec une très grande précaution en utilisant des techniques "douces".

Toute exclusion sera compensée par la mise en place d'un gîte artificiel dans lequel les animaux pourront se réfugier.

L'utilisation de substances toxiques est à bannir. Ces produits étant dangereux pour l'environnement et pour la santé humaine. D'autant plus qu'ils sont peu efficaces à long terme.

L'utilisation de sources sonores ou lumineuses sont également inefficaces. Tout au plus elles occasionnent un simple désagrément pour les chauves-souris.

L'enfumage est lui aussi une technique qui n'occasionne qu'un dérangement temporaire et ne permet donc pas une exclusion définitive.



L'utilisation d'émetteurs à ultra-sons, est une méthode innovante semblant bien fonctionner si elle est bien utilisée. Seule l'utilisation en extérieur peut perturber fortement les animaux lors de leur rentrée au gîte et ainsi leur interdire d'y revenir. Néanmoins, cette méthode doit impérativement suivre les mêmes recommandations que celles décrites ci-dessous (Eviter la période de reproduction, fermeture des accès après exclusion...).

Les techniques développées ci-dessous sont fondées sur la mise en place d'un " volet " permettant la sortie des animaux mais les empêchant de revenir. Cette méthode implique l'identification précise et préalable des trous ou fissures par lesquels les animaux ont accès au bâtiment. Elle se doit d'être réalisée en dehors de la période de reproduction de la colonie. Les Molosses laissent leur progéniture au gîte lorsqu'ils sortent chasser. Afin d'éviter d'emmurer les jeunes, il faut donc réaliser l'exclusion lors des mois de Décembre et Janvier, seule époque de l'année où en Guadeloupe il semble y avoir une pause dans la reproduction chez le Molosse commun. En cas de doute, la technique à employer sera celle utilisée pour les colonies en reproduction.

Tout système d'exclusion doit être laissé en place pendant une durée minimum de 8 jours afin d'être certain que plus aucun animal n'est présent au gîte. L'obstruction des trous d'entrées et de sorties utilisés par les animaux pouvant alors être réalisée après ce délai.

La mise en place d'un gîte artificiel doit se réaliser au minimum 1 mois avant l'opération d'exclusion afin que les animaux aient le temps de découvrir ce dernier.

Observations préalables à réaliser

1 - Avant toute opération il convient de déterminer si des jeunes sont présents. S'il est impossible d'observer la colonie à l'intérieur du faux-plafond ou de la cloison, certains indices peuvent permettre de le supposer : nombreux cris et incessants va-et-vient dès le crépuscule...

2- En début de soirée, guetter la sortie des animaux. Très souvent l'entrée en activité des chauves-souris peut être détectée par de nombreux cris ou des bruits de déplacements environ 10 minutes avant l'envol. Il est nécessaire de comptabiliser les animaux sortant afin de calculer la taille minimum du gîte artificiel à installer. Mais il est surtout indispensable d'identifier avec précision les trous de sorties (les marquer d'une flèche au marqueur, d'un bout de scotch coloré ou d'une punaise...). Les animaux peuvent utiliser des espaces très faibles (10 à 15 mm). L'emplacement et l'aspect (taille, trou horizontal ou vertical...) de chaque trou détermineront le système à utiliser.



SYSTEMES D'EXCLUSION

Trou d'accès en façade, chevrons de rives : Utilisation d'un filet ou grillage

Sur une surface verticale, l'utilisation d'un filet formant un clapet anti-retour est le plus efficace.

Sur une surface plane, un morceau de moustiquaire ou de treillis plastique à petites mailles est positionné au-dessus du trou de sortie. Il doit s'étendre entre 50 et 60 cm au-dessous du bord inférieur de l'ouverture. Le morceau de moustiquaire étant agrafé ou scotché autour du trou d'accès sur sa partie supérieure et sur les côtés.

La partie inférieure est laissée ouverte et assez lâche de sorte que les animaux puissent ramper pour sortir par-dessous, mais ne puissent pas retrouver leur accès habituel (Figures 1 à 3). Si nécessaire, une petite cale en bois peut être posée au-dessus du trou de sortie afin de faciliter la sortie des animaux (Figure 4). Lorsque les chauves-souris utilisent de multiples ouvertures pour entrer et sortir, chacune d'elles devra être munie de ce dispositif.

Si elles présentent des difficultés pour sortir, il convient d'ajuster le dispositif (agrandir l'espacement de sortie)

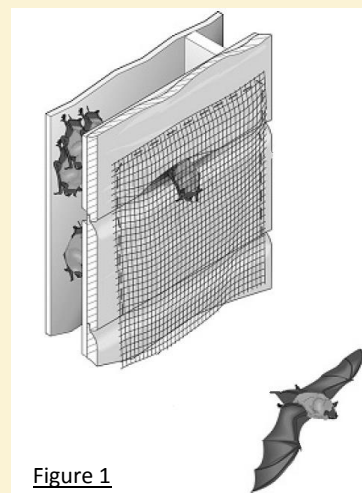


Figure 1

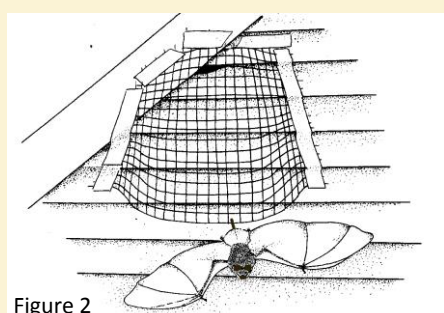


Figure 2

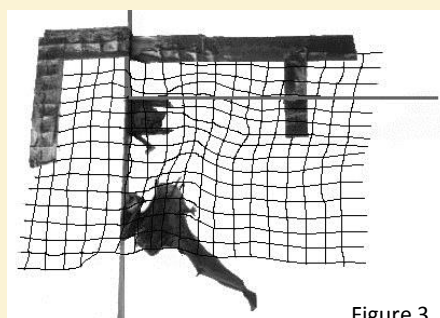


Figure 3

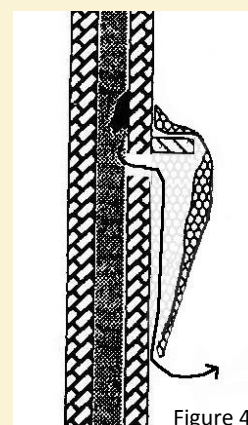


Figure 4

Trou d'accès sur planches de rives ou au plafond : Tube PVC

Le tube doit avoir un diamètre interne de 5 cm et doit faire une vingtaine de centimètres de longueur. Il doit être dans une matière lisse sur laquelle les chauves-souris ne peuvent pas s'accrocher.

Les tubes en PVC ou en plastic dur sont très appropriés et peuvent être facilement adaptables. Leur extrémité peut aussi être pressée pour rentrer dans un trou ovale ou une fissure. Les tubes de produits de collage ou de calfeutrage (colle, mastic...) s'ils sont utilisés, devront avoir été parfaitement nettoyés.

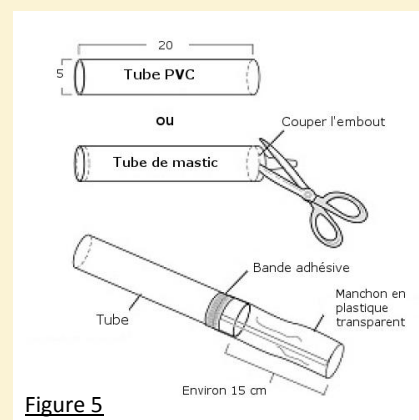


Figure 5



Une des extrémités peut être coupée (Figure 8) de façon à réaliser des rabats qui pourront servir à fixer le tube (Collage, agrafage, vissage...).

Le tube doit être enfoncé de 6mm maximum à l'intérieur du trou, permettant ainsi aux chauves-souris de sortir sans qu'elles butent sur un obstacle trop haut (Figure 6).

Si le trou de sortie des chauves-souris est trop large, le tube peut être inséré dans une plaque en plastique ou en bois couvrant la totalité du trou visé (Figure 7).

Pour empêcher les chauves-souris de remonter le tube, ce dernier peut être prolongé par un manchon en plastique transparent d'une longueur de 15 cm.

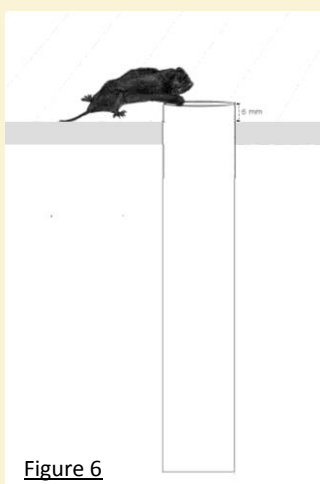


Figure 6

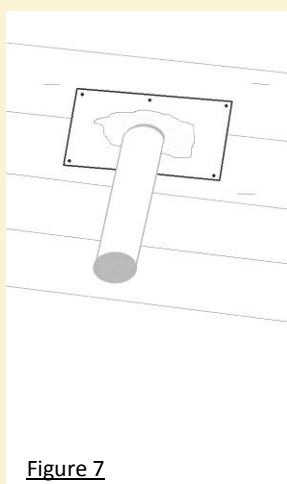


Figure 7

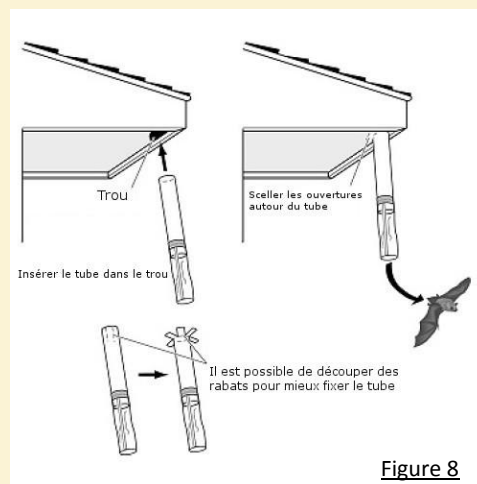


Figure 8

Fissure ou jointure de dessus de porte

Si l'ouverture est longue et étroite, il convient d'installer plusieurs tubes. Il faudra alors bien calfeutrer l'espace entre chacun d'entre eux (Figure 9).

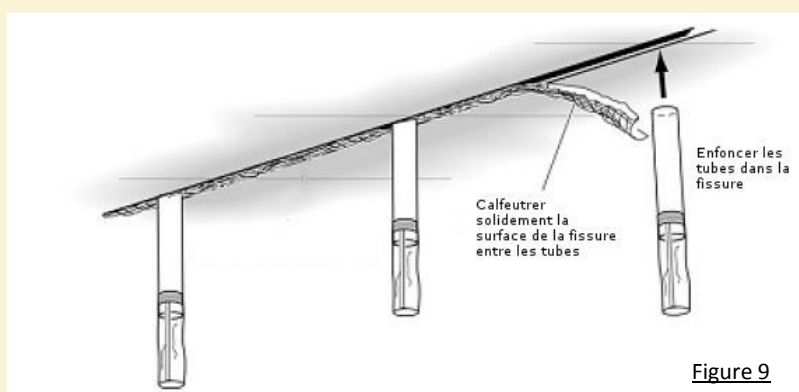


Figure 9

Méthode pour une colonie en reproduction (possible présence de jeunes)

Dans le cas où la présence de jeunes est suspectée ou constatée, les méthodes décrites ci-dessus sont envisageables mais de façon intermittente.

Le système utilisé est alors mis en place en fin de journée et laissé une grande partie de la nuit. Il est retiré en fin de nuit (1h à ½ heure avant l'aurore) afin de permettre aux parents de venir nourrir leur jeune. Cette technique réalisée plusieurs nuits de suite incite les animaux à aller s'installer ailleurs en emportant leur jeune.



Emploi d'un ou de plusieurs tubes



Emploi d'un filet



Bibliographie :

- Exclusion Guidelines, Bat Conservation International.
- Protocolo de exclusión de murciélagos, PCMA (Programa de Conservación de los Murciélagos de Argentina), 2011.